

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 92-123/PRE/MPAM portant majoration du tarif de l'avitaillement en eau des navires en escale au Port autonome international de Djibouti

n° 92-123/PRE/MPAM

Ministère
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

Numéro JO
n° 3 du 15/02/1992

Date de publication
9 février 1992

Date du numéro
15 février 1992

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

TEXTE INTÉGRAL

chef du gouvernement, en date du 9 février 1992, le tarif de l'avitaillement en eau des navires est majoré de 20% (il est porté de 215 FD à 260 FD la tonne métrique). Cette majoration tarifaire est applicable à compter du 1er janvier 1992.